

Le 10 Octobre 2002 - Numéro 15

RESULTATS DES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sites	Guyancourt/Aubevoye				Groupe			
	Autres Salariés		Cadres		Autres Salariés		Cadres	
	voix	%	voix	%	voix	%	voix	%
Inscrits	4243		3170		58803		11304	
Votants	2620		1820		38495		6686	
Abstentions	1623	38,25	1350	42,58	20308	34,54	4618	40,9
Blancs/nuls	63		46		1453		207	
Exprimés	2557		1774		37042		6479	
CFDT	383	14,98	438	24,69	6159	16,63	1490	23
FO CFTC CFE-CGC	428	16,73	1078	60,77	9600	25,92	4324	66,7
CSL	18	0,7			941	2,54		
CGT	1138	44,5	258	14,54	18685	50,44	665	10,3
SUD	590	23,08			1657	4,47		

Sur le site dans le collège « Autres Salariés » (seul collège où nous étions présents) SUD obtient **23,08%** des voix et se maintient par rapport aux élections CE de 2001.

SUD est donc la seconde organisation syndicale sur le site TCR/CTA pour les 1^{er} et 2^{ème} collèges.

Sur l'ensemble des bureaux de vote, dans le collège « cadres », la coalition CGC-CFTC et FO remporte le siège. Dans l'autre collège, la CGT obtient un siège, la coalition le 2^{ème}.

1^{ère} réunion de négociations locales sur les congés

Historique : A la demande de la CFDT, la direction a proposé un accord central sur les congés (les autres syndicats n'étaient pas demandeurs).

Résultat : tous les syndicats sauf la CGT signent l'accord.

Sud n'étant pas encore représentatif au niveau central, n'était pas invité à ces négociations. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un accord central sur les bras qui est appliqué localement, jusqu'à la signature d'un éventuel accord local.

Hier, d'entrée de jeu, la direction locale a défini les points sur lesquels il y avait possibilité de négocier. En précisant malgré tout qu'elle avait reçu la consigne de s'éloigner le moins possible de l'accord central et surtout des accords locaux qui ont lieu à Rueil et au Siège en parallèle.

Prenons les points négociables un par un :

- délai de prévenance pour les fermetures de fin d'année
- délai à respecter pour les demandes de congés
- règles de priorité en cas de congés par roulement
- % maximum d'absences par secteurs
- règles concernant les dérogations aux demandes hors périodes 15/7 au 1/9
- période élargie du 1/7 au 15/9 localement
- possibilité de prendre 4 semaines d'affilée l'été
- le régime de la 5^{ème} semaine de congé
- répartition des 17.5 j obtenus dans la période transitoire (1/6 au 31/12) en capital temps individuel et collectif.

Notre position :

Depuis des mois SUD réaffirme son opposition au principe de fermeture de l'établissement quelque soit la période de l'année. Le syndicat SUD est pour l'étalement des congés principaux entre début Juin et fin Septembre.

Si nous suivons bien les calculs de la direction, nous allons nous retrouver avec presque 6 semaines imposées (4 semaines congés principaux, la cinquième semaine et les cinq jours de RTT collectifs) sur 7 à 8 semaines de congés annuels.

Ce que tente de faire la direction dans cet accord, c'est de rendre nos périodes de congés encore plus flexibles que nos périodes de travail.

Prochaine réunion de discussions : Vendredi 18 Octobre